

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an,	30 fr.
Six mois,	16
Trois mois,	8
Poste :	
Un an,	35 fr.
Six mois,	18
Trois mois,	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 32.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne,	20 c.
Réclames,	30
Faits divers,	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Octobre 1875.

Bulletin politique.

LES DEUX SCRUTINS.

Deux genres de scrutin se disputent le choix de l'Assemblée nationale pour le renouvellement de la future Chambre : le scrutin de liste, comprenant d'un seul coup toute la députation du département, et le scrutin fractionné, n'admettant qu'un seul nom par chaque arrondissement.

Tous les radicaux veulent le premier système ; l'immense majorité des conservateurs réclame le second, et on assure que le gouvernement, partageant avec énergie cette opinion, sera unanime pour faire de l'adoption du scrutin d'arrondissement une question de cabinet.

On ajoute que M. Buffet se montre tout particulièrement résolu dans ce sens et qu'il a formellement déclaré qu'il ne se chargera pas de diriger les élections prochaines, s'il n'a pas pour arme le scrutin d'arrondissement.

Obtiendra-t-il ? Personne ne saurait le garantir ; c'est précisément sur ce terrain-là que se livrera la grande bataille au retour de l'Assemblée ; c'est sur cette question brûlante que se coaliseront tous les adversaires de l'honorable vice-président du conseil, et l'on peut dire que, d'une certaine façon, ce sont les destinées de la France elle-même qui se joueront sur cette carte fragile et aléatoire.

Je ne veux pas examiner quel est le meilleur des deux scrutins ; tous les arguments ont été produits, tout a été ressassé à cet égard et, de part et d'autre, les convictions sont faites.

Ce que je veux seulement faire remarquer, c'est l'étrange conclusion qui se dégage de la rivalité des deux genres de vo-

tation, de la concurrence des deux procédés, qui, suivant qu'on adoptera l'un ou l'autre, feront dire blanc ou noir au suffrage universel.

Pourquoi, en effet, les radicaux se cramponnent-ils au scrutin de liste ? Parce qu'ils sont convaincus que, dans les circonstances actuelles, ce mode de scrutin produirait une bonne petite Chambre rouge. — Pourquoi les conservateurs veulent-ils le scrutin fractionné par arrondissement ? Parce que ce système leur paraît devoir seul amener le triomphe des candidats de l'ordre.

D'où il suit que le même suffrage universel, suivant qu'on l'interrogera d'une façon ou d'une autre, donnera une réponse différente, et que le même souverain accordera la préférence à la radicaile ou aux honnêtes gens, aux communalards ou aux monarchistes, selon qu'il sera invité à faire son choix au chef-lieu du département ou à celui de l'arrondissement !

Avouez que c'est assez original et qu'un résultat aussi contradictoire est médiocrement à l'honneur du pauvre suffrage universel.

Comment ! Il s'agit d'interroger dans une circonstance grave, décisive peut-être, ce fameux suffrage qui est notre loi, notre félicité, la source suprême de toute autorité parmi nous, et on nous dit que cet oracle, infallible et souverain, donnera avec une égale facilité tort au bon sens et raison à la sottise, ou réciproquement, suivant la façon dont on lui pressera le ventre !

Mais si, comme on ne cesse de nous le répéter, le suffrage universel est un principe, un principe supérieur d'où tous les droits et toutes les vérités découlent, comment ce principe peut-il engendrer indifféremment le pour et le contre, le bien et le mal ?

J'appelle un chat un chat, et Rollet un fripon, disait Boileau. Prenez le premier venu d'entre nous, il n'agira pas autrement que le franc Despréaux, et si vous lui demandez, à la ville ou à la campagne, ce qu'il pense du citoyen Vermersch ou du duc de Broglie, du sieur Ranc ou de M. Buffet, il n'hésitera pas à vous formuler une réponse nette et carrée,

qui sera la même sur le boulevard des Italiens qu'au fond d'un bois, au chef-lieu de la Seine que dans un arrondissement quelconque.

La nature des choses et la valeur morale des hommes ne varient pas suivant le point où le juge prononce son arrêt ; elles sont ce qu'elles sont, indépendamment du milieu où on les apprécie.

Mais il paraît qu'il n'en est pas de même avec le suffrage universel, dont les décisions, comme une girouette qui tourne au vent, changent du tout au tout selon le genre de scrutin mis en œuvre. Emploie-t-on la liste ? Barodet l'emporte, la République triomphe. Recourt-on à l'arrondissement ? La démocratie succombe, toutes les réactions ont le dessus. — Et dans les deux cas, c'est la même urne, le même principe infallible, le même et unique souverain qui prononce !

Cela me fait involontairement penser au dictionnaire tintamarresque de Comerson où l'on admire des définitions en partie double du genre de celle-ci :

« Chausson, objet où l'on met indifféremment des pommes ou ses pieds. »

Ne pourrait-on pas dire du Suffrage universel, ainsi entendu et pratiqué :

« Arbre du bien et du mal, qui produit indifféremment des épines ou des nèfles ! »

En attendant que les jardiniers politiques aient trouvé le moyen de féconder et de régler cet arbre fantasque en lui faisant porter des fruits sains et utiles, je suis, je l'avoue, pour tous les procédés de greffe destinés à faciliter ce résultat, et, sous ce rapport, le scrutin d'arrondissement me paraît une intelligente et sage mesure.

On se rappelle tout le bruit que fit en 1847 la célèbre formule de l'adjonction des capacités ; c'est même avec ce mot-là que s'accomplit quelques mois plus tard la triste Révolution qui a fait du dernier des imbéciles et du plus ignoble des voyous les arbitres souverains des destinées de la France.

On demandait depuis à un homme d'es-

prit ce qu'il pensait du suffrage universel. Il écrivit sur un album cette expressive définition : C'est l'injonction des incapacités.

Qu'on ose dire, après cela, que M. Buffet a tort de vouloir prendre quelques précautions contre les frasques et les surprises d'un pareil souverain ! (Figaro.)

Chronique générale.

L'auteur de la brochure *Les Responsabilités* aura produit un résultat tout opposé à celui qu'il voulait atteindre, c'est-à-dire de susciter une polémique qui dégage complètement la responsabilité de M. le comte de Chambord dans l'échec des tentatives de restauration monarchique.

Les lettres échangées entre MM. Ernest de La Rochette, vicomte d'Haussonville, Callet, prouvent surabondamment que M. le comte de Chambord, en écrivant la lettre du 27 octobre, ne désavouait aucun des articles du programme arrêté par la commission des neuf que présidait le général Changarnier. C'est le malencontreux procès-verbal de la réunion du centre droit, procès-verbal au moins inutile à publier et qui, dans tous les cas, dénaturait la pensée du chef de la maison de Bourbon, c'est ce procès-verbal qui a tout compromis et fait ajourner le rétablissement de la monarchie.

Cette conclusion de la polémique provoquée par la brochure *Les Responsabilités* est maintenant acquise à l'histoire.

Voici la réponse que fait M. de La Rochette à la lettre de M. Callet, dont il est question plus haut :

Nantes, le 5 octobre 1875.

Mon cher Callet,
J'ai reçu votre lettre du 4^o octobre, et je ne vous dissimulerai pas toute la peine qu'elle m'a causée.

Vous ne retirez rien, vous ne rétractez

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE FEMME QUI N'EST BONNE A RIEN.

Ce n'était pas l'année dernière qu'on aurait pu qualifier ainsi M^{me} Hubart ; non, ni l'année précédente non plus, ni même il y a dix ans, ni aussi loin qu'on pût remonter dans le passé, depuis le jour où elle était arrivée à Lille, toute jeune mariée, et où elle avait fait ses premières visites avec sa robe dite « de lendemain de nocé. » Non, avant l'accident qui la clouait sur sa chaise longue (un meuble tout nouveau dans son ménage, car M^{me} Hubart n'avait jamais admis chez elle une chaise longue tant qu'elle avait pu s'en passer), personne n'eût pu accuser M^{me} Hubart d'être une femme qui n'était bonne à rien. Elle était au contraire bonne à tant de choses, que les gens qui la connaissaient avaient coutume de dire, dès que son nom était prononcé : « Bon Dieu ! comment cette petite M^{me} Hubart peut-elle suffire à tout dans sa maison, avec quatre enfants et si peu de fortune ? »

Le mot de l'énigme, c'est que M^{me} Hubart possédait une santé excellente et une immense bonne volonté. Quand elle était arrivée, il y avait près de vingt ans, à Lille, où son mari venait se fixer comme médecin, elle avait compris très-vite que leur avenir à tous deux dépendait d'elle en grande partie. Le docteur Hubart avait du mérite, elle n'en doutait pas ; il serait un médecin zélé, consciencieux, et il finirait par conquérir une belle clientèle dans la ville ; mais d'ici là il fallait vivre, et comme les malades et surtout les honoraires pouvaient tarder à venir, il s'agissait de faire durer le plus longtemps possible sa petite dot, leur seule ressource. Et cette jeune femme, qui possédait pour tout bagage une instruction de pensionnaire, un talent contestable sur le piano et une grande habileté dans l'art de broder au plumetis, s'était mise vaillamment à refaire son éducation elle-même. Elle avait appris à distinguer la viande de veau de la viande de bœuf ou de mouton, à reconnaître une volaille tendre d'avec une volaille dure, et à reconnaître au premier coup d'œil le poisson frais de celui qui ne l'était pas ; elle avait appris, chez elle, à balayer, épousseter, ranger, à faire la cuisine et à blanchir le linge ; et si elle avait un peu oublié le plumetis, elle avait, en revanche, appris à tailler et à coudre ses vêtements, et même une partie de ceux du docteur. Elle avait même acquis le talent de faire tout cela à

des moments absolument insaisissables, et d'enseigner à la petite bonne de quinze ans, qu'elle avait prise pour l'aider dans sa laborieuse tâche, à conserver toujours net son tablier blanc, et à présenter aux clients une mine de femme de chambre de bonne maison, quelle que fût l'occupation qu'elle eût interrompue pour aller leur ouvrir la porte. M^{me} Hubart, de plus, trouvait moyen de répondre à toutes les invitations (il était important que son mari se fit connaître), et de se montrer toujours suffisamment bien mise et aimable avec tout le monde.

Une telle conduite porta ses fruits. Le docteur eut d'abord des clients pauvres, puis quelques clients riches, et sa femme put se dire : « Allons, je crois que nous nous en tirerons. » Mais elle ne se départit point pour cela de ses habitudes d'économie ; si les clients arrivaient, les enfants arrivaient aussi ; et puis on voyait tant de misères autour de soi ! comment se refuser le plaisir de les soulager ? Et M^{me} Hubart, pour donner à ceux qui l'entouraient le plus de bien-être possible, avait continué à faire tout par elle-même dans sa maison, même lorsque cela avait cessé d'être nécessaire.

On n'est pas parfait ! A force de tout faire, M^{me} Hubart avait fini par se persuader que cela seul était bien fait qui avait été fait par elle ; et comme elle travaillait pour tous les gens de sa maison, ils avaient pris la douce habitude de se reposer entiè-

rement sur elle, et de se donner le moins de mal possible dans la vie. Son mari et ses quatre enfants n'auraient pas su où trouver un mouchoir de poche ou une paire de bas, si elle ne les leur avait pas mis dans les mains. Le docteur laissait ses livres et ses papiers à l'abandon sur sa table, sans jamais rien ranger : c'était l'affaire de sa femme. Louis, le fils aîné, sous prétexte que les mathématiques spéciales absorbaient toutes ses facultés, était incapable de nouer sa cravate, et n'aurait pas su aller seul à Fives ou à Armentières par le chemin de fer ; et il arrivait souvent à sa mère, à la promenade, de lui dire :

— Louis, tu marches trop près du canal, tu vas y rouler.

Ou bien :
— Louis, prends le côté de la route, on a mis des cailloux au milieu.

Georges, écolier de douze ans, qui avait, disait-on, peu de mémoire, ce qui voulait dire qu'il possédait une bonne dose de paresse, n'aurait jamais su ses leçons si sa mère ne les lui eût serinées phrase par phrase (elle avait appris pour lui à lire le grec) ; et il trouvait plus simple de se faire refaire en détail par elle la leçon d'arithmétique ou d'histoire que d'écouter en classe les explications des professeurs. Si bien que quand, à la distribution des prix, le censeur proclamait le nom de Georges Hubart, le censeur se trompait ; c'était M^{me} Hubart

rien ; à votre avis, le roi est toujours responsable de l'échec de la monarchie. Votre évolution vers l'Orléanisme, mais vers le possible.

Vous justifiez la brochure sur les Responsabilités, vous n'y avez découvert ni un mensonge, ni une calomnie. Vous paraissez approuver surtout le *vœu final*, et vous dites que beaucoup de légitimistes sont de votre avis.

Or, ce *vœu final*, c'est l'abdication du roi ! Au profit de qui ?

Vous ne le dites pas !

Mais je le devine facilement !

Si j'osais, je vous prierais de faire connaître le nom de ces légitimistes qui demandent l'abdication du roi. Il serait bon de les offrir au jugement de la France et de l'histoire.

Je vous le dis avec douleur, mon vieil ami, tout ce que j'ai dans l'âme se révolte contre un pareil aveuglement ; c'est en froissant ainsi nos convictions et nos consciences qu'on arrive à faire de nous des adversaires, quand nous ne voudrions être que des amis !

Si le roi venait à mourir demain, je vous demande ce que deviendraient entre vos mains la République et la Constitution du 25 février, à laquelle vous cherchez si ardemment à vous rallier ?

Vous n'êtes donc, en réalité, républicains que parce que c'est un temps d'arrêt qui vous permet d'attendre et de préparer l'avenir que vous rêvez.

Eh bien ! permettez-moi de vous le dire, c'est politique, c'est habile peut-être, mais je n'y trouve pas la franchise à laquelle vous m'avez habitué.

Je n'ai jamais caché, et j'avoue sincèrement, que la lettre du 27 octobre a été la cause apparente de l'échec de la monarchie.

Mais quelle monarchie vouliez-vous faire ?

Je vous l'ai expliqué dans ma première lettre du 20 septembre ; vous ne répondez pas sur ce point. Je dois donc considérer que mon raisonnement était juste et bon, puisque, dans la lettre à laquelle je réponds aujourd'hui, vous ne parlez plus que de la monarchie constitutionnelle.

Vous seriez bien embarrassé si je vous demandais d'expliquer, nettement, ce que vous entendez par ce mot *constitutionnelle*. C'est une expression vague, pleine d'équivoque, et que chacun interprète à sa manière.

Pour moi, et je crois pour tout homme sérieux et pratique, une monarchie constitutionnelle est celle qui a pour base une constitution, laquelle garantit, tout à la fois, les droits du roi et les droits du pays.

Où avez-vous vu que le roi ait jamais refusé cette constitution ?

Vous ne citez jamais de lui un mot, un seul, qui puisse vous le faire supposer.

Seulement, il ne veut pas que cette constitution lui soit imposée, comme il ne veut pas l'imposer lui-même. Il veut la discuter librement avec les représentants de la France.

C'est son droit et c'est son devoir. Autrement, il ne serait plus roi par les traditions et l'hérédité, il serait le roi d'une monarchie contractuelle, comme Louis-Philippe en 1830.

chic contractuelle, comme Louis-Philippe en 1830.

Tout cela est élémentaire de vérité et de justice. Si le roi y consentait, il serait en plein dans la révolution.

Vous faites bon marché, mon cher ami, de la réunion du centre droit et du procès-verbal de ses deux jeunes secrétaires. Vous ne leur attribuez aucune influence sur la lettre du 27 octobre, et vous ajoutez : « Respectons cette reine immortelle qu'on appelle la vérité. »

C'est très-bien ; mais respectons aussi les dates et les enseignements de l'histoire :

Or, la vérité, la voici :

La lettre du roi est du 27 octobre.

Le procès-verbal de la commission des Neuf a paru le 3 novembre.

Ce n'est donc pas à ce procès-verbal que le roi a répondu.

Vous ne pouvez pas le contester, c'est de l'histoire.

Le procès-verbal du centre droit a été répandu et commenté par tous les journaux le 22 et le 23 octobre.

C'est donc à ce procès-verbal que la lettre du roi a répondu le 27 octobre.

Soyons sincères, vous ne pouvez pas nier ces dates précises.

Donc j'ai eu raison quand j'ai affirmé que le centre droit avait pris la place de la commission des Neuf et qu'il est responsable de la lettre du 27 octobre qui a tout renversé.

C'est un poids qui pèse sur la conscience du centre droit, je le comprends ; mais, pour écarter cette responsabilité, il ne faut pas la rejeter sur les innocents.

Vous dites encore que la lettre du 27 octobre, en faisant échouer la Monarchie constitutionnelle, a été la cause de la proclamation de la République.

Le centre droit, pour rappeler la monarchie, a voulu prendre bien des précautions et bien des garanties contre le roi. Ce qui se passe maintenant nous prouve qu'il en a pris très-peu contre les républicains.

Les membres les plus influents du centre droit ne sont pas allés seulement vers les républicains modérés. Ils sont allés jusqu'aux radicaux : ils ont fraternisé avec eux, ils leur ont serré la main et, par un vote commun, ils ont ouvert la porte pour les introduire dans la République.

Dites-moi si cela est un acte de conservateur ?

Eh bien ! je vous le demande, comment ferez-vous, maintenant, pour les dominer ?

Vous avez tout le même principe constituant qui est la souveraineté du peuple, c'est-à-dire du nombre.

En vertu de cette souveraineté, ils font appel à tous les appétits, à toutes les envies, à toutes les convoitises de pouvoir et de fortune.

Ils s'adressent à des masses qui ont perdu toutes les notions de l'idée chrétienne et qui placent le bonheur uniquement dans les jouissances matérielles.

Ils ont pour eux le nombre, la force, et par conséquent l'avenir. Ils sont la dernière étape de la Révolution avant d'arriver au chaos.

Comment ferez-vous pour les arrêter ?

Et nous qui sommes les vrais et, permettez-moi de le dire, les seuls conservateurs de foi et de principe, que pouvons-nous faire avec vous sur la pente que vous descendez tous les jours ? Nous ne pouvons que nous perdre avec vous et, en nous perdant, nous anéantissons le principe monarchique qui est le seul espoir qui reste pour relever notre malheureux pays.

Vous ne voyez donc pas que la guerre qui couve partout dans le monde est celle de la libre pensée contre Dieu et celle de la Révolution contre l'autorité.

Vous êtes dans le centre droit les successeurs des hommes de 1830 qui ont ouvert la porte à la Révolution. Vous pouviez la fermer avec nous. Vous avez préféré l'ouvrir une seconde fois : c'est triste, bien triste assurément ! mais je vous le demande encore, que pouvons-nous faire avec vous ?

Nous perdre, sans pouvoir vous sauver.

Recevez, mon cher Callet, l'assurance de toute ma sincère affection.

E. DE LA ROCLETTE,
Député de la Loire-Inférieure.

La polémique que le livre des Responsabilités a soulevée trouve un juge équitable dans la Patrie. On lit dans le bulletin de ce journal :

« Toujours sur la brèche, M. de La Rochette, député de la Loire-Inférieure, ne laisse passer aucune attaque, aucune objection sans y répondre, et la galerie impartiale — dont nous faisons simplement partie — doit constater que le champion de la légitimité, auquel nous n'avons pas tout dernièrement ménagé nos critiques, a parfois des ripostes de nature à embarrasser singulièrement ses adversaires. Témoin ce passage de la lettre qu'à la date du 2 octobre courant, l'honorable président de l'extrême droite adressait à son collègue, M. Othenin d'Haussonville :

« Le centre droit est républicain ou il est monarchiste.

» S'il est républicain je lui demande pourquoi il a voulu faire la monarchie.

» S'il est monarchiste, je lui demande pourquoi il a fondé la République.

» Je pourrais ajouter : Puisqu'il a fait la République, pourquoi veut-il la gouverner maintenant contre les républicains avec les doctrines et les hommes de la monarchie ? »

» Y a-t-il rien de plus exact et de plus sensé que ce dilemme, duquel nous défions bien aucun des prétendus « constitutionnels libéraux » du centre droit de sortir ?

» Pourquoi la monarchie en octobre 1873, pourquoi la République à seize mois de là, en février 1875, ont-elles successivement paru à ces politiques inconstants seules capables d'assurer et de garantir les destinées du pays ?

» Ils seraient, certes, fort embarrassés pour le dire ; aussi comprenons-nous parfaitement M. de La Rochette tirant de son raisonnement cette conclusion :

« Chaque principe a des conséquences qui s'imposent et qu'il est impossible d'éviter. Le malheur du centre droit, c'est de ne pas croire aux principes et de tout résoudre par des expédients. »

» Reste à déterminer le temps exact qu'il faudra au principe républicain pour renverser pileusement et couler à fond l'expédition orléaniste. Ce serait là une étude intéressante à coup sûr, mais qui nous entraînerait fort en dehors des limites actuelles de notre tâche. »

Voilà un journal qui comprend bien la loyauté et l'honnêteté de l'opinion monarchique.

Le Constitutionnel nie que le prince impérial ait invité les députés de l'appel au peuple à se prononcer pour le scrutin de liste. Ce groupe n'a encore pris aucune décision à ce sujet.

Le correspondant parisien du Nouvelliste de Rouen annonce que le comité républicain de Paris vient d'écrire dans les départements à tous les chefs des trois gauches de se trouver à Paris, le 45 octobre, pour se concerter sur le plan de campagne de la prochaine session.

Etranger.

HERZEGOVINE.

Les nouvelles militaires qui nous viennent de l'Herzégovine sont d'un caractère trop vague pour qu'on puisse en tirer une autre conjecture que celle du peu de progrès que font les Turcs. On ne voit même pas pointer un plan de campagne tant soit peu défini.

Nous avons déjà parlé d'une matière à conflit entre la Porte et la Serbie, qui git dans la question de la propriété des lacs Drina. Nous recevons à ce sujet les deux dépêches suivantes, qui se contredisent mutuellement :

« Belgrade, 5 octobre.

» Le journal l'Stock publie un télégramme annonçant que 37 nizams auraient occupé la petite île de Kadalje, sur la rivière Drina ; 43 ouvriers serbes, qui y travaillaient, se seraient immédiatement retirés. Aucun conflit n'aurait eu lieu. »

« Constantinople, 5 octobre.

» Des avis de source officielle portent que la nouvelle d'après laquelle le gouvernement aurait donné l'ordre d'occuper militairement les lacs Drina est contournée : on sait que le droit de propriété de cette île est depuis quelques années en contestation avec la Serbie, et que récemment des pourparlers ont eu lieu à ce sujet entre la Turquie et la Serbie.

» Le gouvernement ottoman, ne voulant pas compliquer la situation actuelle, n'a protesté contre l'occupation de ces lacs par les Serbes qu'en déclarant qu'il réservait tous ses droits. »

qu'il eût fallu dire.

Pour la petite Esther, qui atteignait à peine sept ans, elle dérangeait sa mère cent fois par jour ; et quand sa mère n'était pas là, elle pleurnichait sans trêve en répétant :

— Je ne peux pas ! Je ne peux pas lire toute seule ! Je ne peux pas habiller ma poupée ! Je ne peux pas atteler mon âne à sa carriole ! Je ne peux pas comprendre mes images quand on ne me les explique pas !

Ses frères et sa sœur l'appelaient : « mademoiselle Je-ne-peux-pas », sans songer qu'en fait d'initiative et d'activité ils n'étaient guère plus forts qu'elle.

Il y avait une autre fille, M^{lle} Emilie, de dix ans plus âgée qu'Esther, et tout à fait en âge de lui servir de seconde mère et d'épargner à M^{me} Hubart le souci de son éducation ; mais Emilie, elle aussi, était si accoutumée à ce qu'on s'occupât d'elle, qu'il ne lui était jamais venu à l'idée qu'elle pût s'occuper des autres. Elle lisait, brodait, étudiait, dessinait, jouait du piano, ce qui était certainement très-bien ; on n'avait jamais eu besoin de lui dire de se mettre au travail, et M. Hubart regrettait qu'elle ne fût pas un garçon. Mais hors de ses études, elle n'était bonne à rien ; elle n'aurait pas su placer le dessert et donner à la table un air de fête, les jours où sa mère donnait un dîner ; elle était gauche à faire rire quand elle essayait de recoudre un bouton de gant ; elle n'aurait pas été capable de faire la

moindre emplette, et elle paraissait croire que les jupons poussent tout blancs et tout empesés dans les armoires, et les cols tout prêts à mettre dans les tiroirs. Comme toutes les personnes habituées à ne jamais manquer de rien, elle boudait volontiers quand il lui arrivait de ne pas trouver à point nommé sous sa main les objets qu'elle désirait ; mais elle n'eût pas fait un pas pour se les procurer. « Je ne touche pas la terre du bout du doigt », disait-elle d'un air dédaigneux, quand on lui demandait si c'était elle qui avait cultivé les belles fleurs dont M^{me} Hubart aimait à orner son salon. C'était encore la mère de famille qui était le jardinier de la maison, et qui soignait ses roses comme ses enfants.

Toute cette activité périt en un jour de septembre. La famille prenait les bains de mer à Dunkerque ; on projeta une partie de plaisir à Furnes, et, un matin, par un beau soleil, M^{me} Hubart et ses quatre enfants (le docteur était resté à Lille) montèrent gaiement en voiture. Ils passèrent une joyeuse journée ; mais le soir, à peine s'étaient-ils mis en route pour le retour, qu'un orage éclata, et bientôt une pluie diluvienne commença à tomber. M^{me} Hubart, quoiqu'elle frissonnât, ôta son châle pour en envelopper Esther, qui se plaignait du froid ; et elle cherchait à rassurer ses enfants, lorsqu'une secousse épouvantable lui coupa la parole : les chevaux, effrayés par un éclair, venaient de se jeter de côté, et ils précipitaient la voiture dans les

terres labourées. La voiture versa.

Le cocher n'avait pas de mal : il se releva, s'assura que ses chevaux n'étaient point blessés, et alla ensuite au secours de ses voyageurs. Les enfants n'avaient que des contusions sans gravité ; mais la mère était évanouie, et ses enfants éplorés eurent grand-peine à la tirer de la voiture brisée. Elle revint à elle sous la pluie qui tombait ; mais quand elle essaya de se soulever, elle n'en put venir à bout ; elle avait le bras droit cassé, un pied foulé et une entorse au genou.

Il fallut la laisser là jusqu'à ce qu'on pût se procurer un brancard pour la porter au prochain village, où elle fut pansée tant bien que mal. Le docteur, à qui on envoya un exprès, se hâta d'accourir et de la ramener à Lille.

Quand elle se vit dans son lit, les bras et les mains emmaillottés, incapable de faire un mouvement sans aide, et qu'elle songea que cela durerait des semaines, elle se mit à pleurer ; et comme son mari tâchait de la consoler :

— Ah ! dit-elle, je sens que j'en ai pour bien longtemps à n'être qu'une femme bonne à rien !

« Être une femme bonne à rien ! » c'était la pire chose qui pût lui arriver. Comment la maison allait-elle marcher désormais ? Les domestiques feraient leur besogne par habitude, et cela pourrait durer ainsi quelque temps avant que la machine se détraquât : elle était si bien montée ! Mais le doc-

teur, mais les enfants, qu'allaient-ils devenir ? La pauvre malade voyait déjà Louis s'en allant au lycée en pantoufles, Georges criblé de pensums, Emilie boudant et se plaignant de manquer de tout, et Esther pleurant du matin au soir.

M^{me} Hubart avait-elle raison ? On put le croire dans les premiers temps de sa maladie. Louis eut cinquante distractions par jour ; Georges se fit punir au lycée ; le docteur chercha longtemps, sans la trouver, une brochure dont il avait un pressant besoin ; la petite Esther tourmenta toute la maison, et Emilie, forcée de recevoir le linge de la blanchisseuse et d'écrire les comptes de la cuisinière, se montra de fort mauvaise humeur. M^{me} Hubart se désolait et une pointe de remords commençait à se mêler à son chagrin. « Est-ce que je les aurais gâtés tous ? se demandait-elle avec effroi. En leur épargnant toute peine, en agissant pour eux, n'aurais-je réussi qu'à faire des égoïstes ? J'ai toujours eu la conscience en paix, croyant ne sacrifier que moi ; n'ai-je pas en même temps sacrifié d'avance mes enfants eux-mêmes, qui ne m'auront pas toujours, et aussi tous les gens qui vivront avec eux par la suite ? » Elle était très-perplexe et très-triste, et cela ne contribuait pas à sa guérison.

(La suite au prochain numéro.)

Le correspondant du Times, à Berlin, lui écrit que les Turcs ne sont pas plus avancés aujourd'hui qu'à l'origine de l'insurrection. Les défilés de Novi Bazar étant gardés par les insurgés, la Turquie ne peut envoyer un seul soldat dans la Bosnie et dans l'Herzégovine, à moins d'avoir la permission de l'Autriche; c'est donc l'Autriche qui décide en dernier ressort des destinées de l'Herzégovine.

Le correspondant du même journal, à Raguse, lui mande que les opérations militaires sont sans importance pour le moment; qu'une partie des insurgés est allée à Klek, l'autre à Niksich, ne laissant qu'une poignée d'hommes pour garder Trebinje; enfin que les communications entre Raguse et Trebinje sont rétablies.

Un télégramme du Morning-Post annonce que les puissances du Nord ont, dans les dernières négociations relatives à l'Herzégovine, laissé toute l'initiative à l'Autriche.

L'Unita cattolica de Turin dit que l'ambassadeur de Turquie a fait des représentations au ministre des affaires étrangères italien au sujet de la formation des comités de secours aux blessés bosniaques. M. Visconti-Venosta aurait répondu par un refus net à la demande de supprimer ces comités.

Nouvelles militaires.

A la suite de la promotion de généraux de brigade qui vient d'avoir lieu, des nominations vont être faites immédiatement aux grades de colonel, de lieutenant-colonel, de chef de bataillon ou d'escadron, dans les armes de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie.

Ces nominations ont déjà eu lieu dans les corps d'état-major par décret du 4^{er} octobre courant.

Les tableaux d'avancement pour les grades inférieurs seront vraisemblablement les derniers dressés d'après la loi actuellement en vigueur.

La nouvelle loi établissant l'avancement par corps, ainsi que cela avait lieu avant la guerre, sera, selon toute probabilité, votée avant la fin de l'année.

On pense que cette loi sera déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale le 4 novembre.

L'avancement par arme, nécessité par l'état de désarroi dans lequel se trouvait notre armée après la guerre de 1870, n'a plus aujourd'hui sa raison d'être.

Le retour à l'ancienne loi sera accueilli avec faveur par nos officiers et rendra à nos régiments cet esprit de corps et cette homogénéité qu'on trouve aujourd'hui dans si peu d'entre eux.

Les inscriptions pour les examens qui doivent avoir lieu au 1^{er} décembre pour l'obtention de grades d'officiers dans la réserve de l'armée active et dans l'armée territoriale ne paraissent pas devoir être plus nombreuses que celles pour les examens précédents. On est fort embarrassé, au ministère de la guerre, de ce petit nombre de concurrents. — En particulier pour le grade de commandant de compagnie, aujourd'hui si important, on n'a eu jusqu'ici, pour ainsi dire, aucun candidat sérieux.

Il est bien vrai que le programme exigé pour l'examen est vaste et difficile; il se peut que ce programme ait découragé quelques-uns; il ne faudrait pas croire cependant que les candidats examinés jusqu'ici n'aient fait preuve de connaissances militaires étendues. La faiblesse des officiers examinés a été extraordinaire; on a été heureux cependant de les nommer, puisque l'on n'en avait point d'autres.

Tout ce que nous venons de dire s'applique aux sous-lieutenants, lieutenants et capitaines d'infanterie et de cavalerie; pour l'artillerie, le nombre des candidats a été presque nul.

Ces résultats sont peu rassurants, et il serait urgent que le ministère de la guerre trouvât un moyen de remplir au plus vite les cadres de notre armée territoriale.

Le ministre de la guerre, justement préoccupé de la surveillance à exercer, à différents points de vue, sur les maisons des logeurs

ou sont envoyés, par les habitants, les militaires de passage, a cru devoir appeler sur ce point l'attention de son collègue de l'intérieur.

Pour satisfaire au désir qui lui était exprimé, M. Buffet a envoyé des instructions pressantes à tous les préfets pour les inviter à stimuler à cet égard le zèle et la vigilance des administrations locales et même insister au besoin auprès des communes, pour obtenir, autant que possible, la création de casernes dites de passage au moyen desquelles seraient prévenus, au moins en partie, les dangers dont il s'agit.

Nous apprenons, dit la Patrie, que conformément à cette invitation, plusieurs villes ont consacré des immeubles entiers à cette destination, et suivant cet exemple, d'autres administrations municipales sont aujourd'hui décidées à réaliser des projets semblables.

Chronique Locale et de l'Ouest.

UNE STATUE AUX ROSIERS.

Angers possède la statue de René, roi de Sicile, duc de Lorraine, comte d'Anjou et de Provence, que l'on appelle plus communément le bon roi René; à Beaufort, on voit celle de Jeanne de Laval, seconde femme de cet excellent prince. Nous apprenons qu'une des localités les plus importantes de l'arrondissement de Saumur, les Rosiers, se prépare à ériger une statue à cette même Jeanne de Laval, reine de Sicile, qui, comme on sait, fut la bienfaitrice de la Vallée de la Loire. La pose de cette statue aura lieu, sur la colonne de la Fontaine publique, le dimanche 17 octobre courant.

Les Rosiers, — qui par leur population méritent bien le titre de ville, — offriront à cette occasion une grande fête aux habitants ainsi qu'aux étrangers qui voudront bien venir y prendre part.

Dans l'après-midi du 17 octobre, les autorités et les personnes notables de la commune et des environs, accompagnées de la musique et de la compagnie des sapeurs-pompiers, partiront de la Mairie pour se rendre sur la place, où aura lieu la bénédiction solennelle de la statue.

Cette cérémonie se terminera par une distribution de pain aux indigents de la commune: la bienfaisance ne pourrait faire défaut à une fête en l'honneur de Jeanne de Laval, cette noble princesse qui a tant fait pour les pauvres de la contrée.

Au soir, il y aura illumination de la place et de la statue, retraite aux flambeaux avec le concours de la musique des Rosiers.

La question de la vente au poids ou à la mesure des grains revient sur le tapis. Le département de l'agriculture et du commerce a reçu le compte-rendu de la réunion commerciale tenue à Nancy et à laquelle assistaient les délégués de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Suisse, de la Belgique, etc. La question précitée y a été longuement traitée, et, après avoir démontré combien est abusive et nuisible la persistante tradition de la vente des grains à la mesure, l'Assemblée a voté à l'unanimité la vente au poids, c'est-à-dire au quintal métrique.

D'après la Patrie, l'administration approuverait le vœu formulé par la réunion de Nancy.

NANTES. — M. Genevois, directeur de l'École libre de Droit de Nantes, a écrit aux journaux de cette ville une lettre dans laquelle il annonce que les formalités légales nécessaires à l'établissement de l'École sont accomplies et que l'ouverture des cours aura lieu le lundi 15 novembre.

Pèlerinage national au tombeau de saint Martin, du 5 au 18 novembre 1875.

Comme l'année dernière, avec l'autorisation et les encouragements de M^r l'archevêque de Tours, les comités catholiques de la France et les paroisses placées sous le patronage de saint Martin sont appelés auprès du tombeau du thaumaturge des Gaules. Plus de quatre-vingts cardinaux, archevêques et évêques ont donné leur approbation à la renaissance du culte du saint que l'on peut saluer et invoquer, entre tous, comme le fondateur et le père de la nationalité française et le plus grand apôtre de notre patrie.

L'ouverture des fêtes coïncidera avec la rentrée de l'Assemblée nationale et la neuvième préparatoire aux prières publiques qu'elle a établies; tous les motifs se réunissent pour faire un devoir aux catholiques fervents de visiter le tombeau du thaumaturge que la France n'a jamais invoqué en vain.

Les Compagnies d'Orléans, de l'Ouest, du Nord, de la Méditerranée et de la Vendée accordent une réduction de 50 0/0, c'est-à-dire la demi-place à aller et au retour pour tout groupe de quarante pèlerins au moins, voyageant sous un chef qui devra justifier de sa qualité et du but du voyage, et prendre et payer au guichet de la gare de départ la totalité des billets nécessaires audit groupe.

Un bulletin spécial, approuvé par les Compagnies, est délivré par le directeur du pèlerinage à chaque chef de groupe pour se faire reconnaître.

Cette concession est accordée pendant toute la période du 5 au 18 novembre.

La Compagnie des Charentes accorde une réduction de 40 0/0 pour les groupes de cinquante pèlerins.

Pour tous autres renseignements, s'adresser aux RR. PP. chapelains de Saint-Martin, place Saint-Venant, 5, Tours.

LA FERMENTATION DU RAISIN.

A l'époque des vendanges, il n'est pas sans intérêt de placer sous les yeux des intéressés les moyens à employer pour éviter l'asphyxie produite par l'acide carbonique provenant de la fermentation du vin. On sait en effet que, dans les caves, les raisins en fermentation donnent lieu comme les vins à un dégagement considérable d'acide carbonique; on sait aussi que ce gaz est complètement irrespirable, et que, par suite, l'asphyxie a fatalement lieu si l'on reste soumis à son action.

Chaque fois que quelqu'un a l'intention d'entrer dans une cuve, il doit au préalable y introduire ou une bougie allumée ou bien simplement une allumette; si ces dernières continuent à brûler, il peut descendre sans crainte; si elles s'éteignent, qu'il se garde de descendre, il y a danger pour lui.

Pour faire disparaître l'acide carbonique, il y a plusieurs moyens; en premier lieu la ventilation et l'exposition des futailles au courant d'air est une mesure à la portée de tout le monde; le gaz, entraîné, est rapidement dispersé.

Si la ventilation était rendue difficile par l'étroitesse de l'ouverture du tonneau, on peut faire disparaître ce gaz pernicieux en jetant dans le fût ou de l'ammoniaque ou simplement de la chaux éteinte. On forme ainsi des carbonates qui n'ont plus aucune nocuité.

Faits divers.

Le second fils du maréchal de Mac-Mahon vient d'être reçu à l'École de Saint-Cyr avec le n^o 44 sur 360.

Mercredi a eu lieu l'inauguration officielle de la ligne de Châlons-sur-Marne à Orléans.

A dix heures et demie, Mgr Maignan a béni solennellement les locomotives, en présence des principales autorités du département et au milieu d'une affluence considérable.

Le soir, à sept heures et demie, a eu lieu, à Orléans, dans la grande salle de l'Institut musical, un banquet auquel assistaient les administrateurs de la compagnie, le préfet, les représentants de la presse parisienne et un grand nombre d'invités.

Un affreux malheur vient d'atteindre le prince de Beauvremont ainsi que sa famille. Son second fils, le prince Pierre, est mort lundi dernier d'un coup de fusil accidentel, entre 7 et 8 heures du soir, en rentrant de la chasse. Comme ce jeune homme était seul dans sa chambre, on ne sait pas comment ce malheur est arrivé. On ne connaît pas d'autres détails.

Il résulte d'une statistique récente que le nombre des gens atteints de névroses à Paris

est incalculable. Cela tient à la vie parisienne et surtout au genre d'existence de nos ascendants. Notre génération a hérité d'un sang vicié par l'absence d'hygiène et par des excès de toutes natures accomplis dans des milieux malsains. Sans le baron Haussmann, qui a donné de l'air à la capitale, et sans la substitution du fer, du quinquina, de l'alcool, de la viande crue et de l'hydrothérapie, à la diète et à la saignée dont usaient nos pères, nous serions, paraît-il, un ramassis d'être exsangues et abrutis...

Utilisation de la chaleur solaire. — M. Mouchot, professeur au lycée de Tours, qui s'occupe depuis quinze ans de l'utilisation de la chaleur solaire, a présenté à l'Académie des sciences, dans sa séance du 4 octobre, le modèle de l'un de ses appareils.

L'idée d'utiliser l'énorme quantité de chaleur émise par le soleil n'est pas nouvelle, mais, jusqu'à ce jour, on ignorait quel était le maximum de l'effet utile qu'on pourrait obtenir.

M. Mouchot a donné des renseignements fort intéressants à cet égard. Après quelques tâtonnements, il a déterminé la forme et la nature des organes destinés à la concentration et à l'absorption des rayons solaires. A la lentille bi-convexe déjà proposée, il substitue un miroir conique dont la génératrice fait avec l'axe un angle de 45°. Pour recueillir à mesure le nombre des calories absorbées, il emploie un tube métallique noirci, entouré d'une enveloppe de verre.

Cette substance diaphane, mais non diathermane, a pour objet d'empêcher l'émission du calorique. M. Mouchot a pu porter à l'ébullition un demi-litre d'eau en vingt minutes, avec un appareil de dimensions réduites. La température maxima obtenue est de 153°.

Invité par le président de l'Académie à donner des explications sur son appareil, il a assuré que la chaleur était parfois tellement intense qu'il était obligé de la diminuer. M. Mouchot possède à Tours une machine à vapeur qui marche parfaitement tant qu'elle est exposée aux rayons solaires; mais elle se ralentit sensiblement dès qu'un nuage passe sur le soleil ou qu'on la soustrait à son influence. Ses études sur l'emploi de la chaleur solaire remontent à près de vingt ans. Déjà, en 1864, M. Faye, le directeur actuel du bureau des longitudes, avait assisté, à Tours, à des expériences de ce genre.

Le stock de houille enfoui dans les entrailles de la terre est suffisant pour nous donner le temps de réfléchir avant d'avoir recours à des appareils aussi capricieux dont l'emploi pourrait peut-être cependant rendre quelques services dans les contrées équatoriales.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Bulletin de la Bourse.

Paris, 7 octobre 1875.

Les achats des recettes générales ont été aujourd'hui relativement considérables; ils se sont montés pour le 5 0/0 à 44,000 fr. et à 15,000 fr. pour le 3 0/0; aussi le 5 0/0 qui débutait à 104,75 a-t-il fait avec facilité 104,90 cours de clôture.

Le 3 0/0 a conservé son cours d'hier, et il s'est fait, en fin de bourse, beaucoup d'affaires à 65,60.

On disait, il y a peu de jours, que le Turc ne tarderait pas à tomber à 30 fr. Nos prévisions se sont en grande partie réalisées aujourd'hui, car cette valeur est tombée vers 2 heures 1/2 à 30,50, et ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés qu'elle a pu clôturer à 31, en baisse de 2 fr. 60.

Nous avons même entendu des boursiers exprimer l'opinion que le Turc ne tarderait pas à tomber à 25. Les bruits les plus inquiétants circulent en effet avec la plus grande persistance, et les spéculateurs les plus optimistes sont pris d'une véritable panique.

L'Italien a encore gagné 40 cent. aujourd'hui, il ferme à 73,45.

Le Crédit mobilier a débuté en hausse de 2 fr. 50, à 177,50, et il a conservé ce cours avec la plus grande facilité; nous continuons donc à croire que cette valeur, si négligée un moment, est appelée prochainement à revoir les bons cours qu'elle mérite à tous égards.

Le Mobilier espagnol se tient à 720.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 11 octobre 1875.

REOUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

Avec le concours de

M^{me} LEGÉNISEL

Forte chanteuse du théâtre de Lyon.

LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, paroles d'Alphonse Royer et Gustave Vaez, musique de Donizetti.

M^{me} LEGÉNISEL remplira le rôle de Léonor; M. J. BONNET celui de Fernand; M. DEGRAVE celui de Balthazar; M. MERTEL celui d'Alphonse.

Le spectacle finira par:

Les Erreurs du bel âge, comédie-vaudeville en un acte.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^{ie},

aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les vingt-trois premiers fascicules sont en vente.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4704. — 2 Octobre 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: Les grandes manœuvres militaires et la revue de Vernon; — Les Prix de Rome; — *Le repos du peintre*; — Le canon monstre de Woolwich; — L'Herzégovine; — Les fêtes de Falaise. — Un numéro gagnant, nouvelle, par M. Charles Joliet (fin). — L'introduction des chemins de fer en France. — En villégiature. — Chronique du Sport. — Revue financière de la semaine. — Les jardins zoologiques. — Faits divers.

Gravures: Le voyage du maréchal de MacMahon à Vernon (7 gravures). — Le concours des grands Prix de Rome à l'École des Beaux-Arts; concours de peinture: *L'Annonciation des bergers* (2 gravures). — *Le repos du peintre*, d'après le tableau de M. Vibert (Saalon de 1875). — L'essai du canon monstre

de 84 tonnes, à Woolwich (7 gravures). — Les troubles de l'Herzégovine (5 gravures). — Les fêtes de Falaise. — Vue générale de Vernon (Eure). — Echecs. — Rébus.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.

publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingeries, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc.; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.

Six mois: 4 fr. 50. — Un an: 8 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.

publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode coloriée; avec les modes colorières et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois: 6 fr. 50. — Un an: 12 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.

publie une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures colorières, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.

Trois mois: 6 fr. — Six mois: 11 fr. — Un an: 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), Paris.



POMPE ROTATIVE CONSTRUITE SPÉCIALEMENT POUR LE TRANSVASEMENT des Vins, Huiles, Essences, etc. Débit de 2,000 à 9,000 litres à l'heure. J. MORET et BROQUET, Constructeurs brevetés à Paris. 121, rue Oberkampf. — Paris. Envoi franco de prospectus. Représentés à Angers par MM. MARTIN FAHNS, articles de caves.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers: 6 heures 10 minutes du matin. 11 — 20 — — du soir. 7 — 35 — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur: 6 heures — minutes du matin. 10 — 45 — — du soir. 6 — 50 — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. 6 — 45 — — (s'arrête à Angers) omnibus. 9 — 1 — — — omnibus. 1 — 38 — — soir, — omnibus. 4 — 19 — — — express omnibus. 7 — 23 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mat. 8 — 30 — — — omnibus. 9 — 50 — — — express. 12 — 38 — — — soir, omnibus. 4 — 44 — — — omnibus. 10 — 28 — — — express-poste. Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 OCTOBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65 55			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	750			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	732 50		
4 1/2 % jouiss. septembre.	95 50			Crédit Mobilier.	177 50			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	715		
5 % jouiss. novembre.	104 90			Crédit foncier d'Autriche.	343 75			Société autrichienne, j. janv.	628 75		
Obligations du Trésor, t. payé.	470			Charentes, 400 fr. p. j. août.	348 75			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	327			Est, jouissance nov.	585			Orléans.	315		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	475			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	975			Paris-Lyon-Méditerranée.	312		
— 1865, 4 %.	490			Midi, jouissance juillet.	698 75			Nord.	311		
— 1869, 3 %.	355			Nord, jouissance juillet.	1177 50			Nord.	316 75		
— 1871, 3 %.	334			Orléans, jouissance octobre.	975			Ouest.	311 50		
— 1875, 4 %.	471 25			Ouest, jouissance juillet, 65.	602 50			Midi.	309 50		
Banque de France, j. juillet.	3880			Vendée, 250 fr. p. j. août.	24			Beux-Charentes.	287 50		
Comptoir d'escompte, j. août.	600			Compagnie parisienne du Gaz.	1032 50			Vendée.	219		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	500			Société immobilière, j. janv.	317 50			Canal de Suez.	517 50		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325			C. gén. Transatlantique, j. juill.	317 50						
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	925										

Etudes de M^{rs} CLOUARD, notaire, et de M^{rs} BEAUREPAIRE, avoué, à Saumur.

A VENDRE

SUR LICITATION,
A Saumur, en l'étude de M^{rs} CLOUARD, notaire,
Le dimanche 31 octobre 1875, à midi,

UNE MAISON

Avec écuries et remise,
Sise à Saumur, rue de la Monnaie, n° 13 et 15,
Dépendant des successions bénéficiaires Isidore PALATINI. (481)

Etude de M^{rs} CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
LE MOULIN A EAU DE FOLLET
Commune de Courchamps.
S'adresser à M^{rs} CLOUARD. (425)

Etude de M^{rs} CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON ET JARDIN
A Saumur, rue de Bordeaux, n° 48.
S'adresser à M^{rs} CLOUARD. (462)

Etude de M^{rs} CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

HUIT HECTARES
Terres labourables, Vignes et Bois,
A Fougerolles, communes de Verrye et de Meigné.
S'adresser à M^{rs} CLOUARD. (465)

Etude de M^{rs} CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saint-Florent, près Saumur, à l'angle de la route et de la rue qui conduit à l'église, formant un très-bel emplacement.
S'adresser à M. René PILIER, cordier à Saint-Florent, ou à M^{rs} CLOUARD, notaire. (434)

Etude de M^{rs} LAUMONIER, notaire à Saumur.

PRÈS

Commune d'Allonnes,

A VENDRE
En totalité ou par parties.
1° Six hectares 5 ares 50 centiares, à la Queue-de-l'Ormeau, n° 714, section II.
2° Un hectare 91 ares, aux Assnières, n° 725, section II.
3° Quatre-vingts ares, au Petit-Jeu-Fleury, n° 729, section II.
4° Soixante ares 50 centiares, à la Queue-du-Lièvre, n° 780, section II.
5° Et 21 ares 40 centiares, à la Queue-de-l'Ormeau, n° 734, même section.
S'adresser à M. TAYEAU, géomètre-expert au Pont-Fouchard, ou à M^{rs} LAUMONIER, notaire. (459)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
Sise à Noyant, canton de Gennez, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A VENDRE UN Foudre

D'une contenance d'environ trente-deux barriques.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE DEUX EMPLOYÉS, dont l'un en mercerie et l'autre en épicerie, âgés de 25 à 30 ans. S'adresser au bureau du journal.

L'EAU DE SUEZ

COMMUNE DE BRÉZÉ.
ADJUDICATION DE TRAVAUX

CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE ET ÉCOLE

Le Maire de la commune de Brézé prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Brézé, le dimanche 7 novembre 1875, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'une maison d'école et d'une mairie.

Les devis s'élèvent à la somme de 9,728 fr. 20 c.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Brézé, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
Pour Sauces et pour Assaisonnements
QUATRE MÉDAILLES D'OR
TROIS GRANDS DIPLÔMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1872, 1873
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
Mis hors concours — Lyon 1872
SE VEND PARTOUT
EN GROS: 50, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

VACCINE DE LA BOUCHE

supprime instantanément LES MAUX DE

DENTS

Conservation, blanchiment des Dents et pureté d'haleine assurée. Lire la Brochure. BESSON, pharm. à Saumur.

21,000 Batteuses 21,000
à bras et à la force de deux chevaux, d'un nouveau système, ont été vendues pendant six années. — Leurs prix, d'après la force, francs 500 — jusqu'à francs 800 — franco à la frontière française.
Pour des renseignements, s'adresser à
Maurice Weil jeune, fabricant de machines, Vienne (Autriche), Franzensbrückengasse, 15.

LA SEMAINE RELIGIEUSE
DU DIOCÈSE D'ANGERS.
REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.
Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.
PRIX DE L'ABONNEMENT.
Un an. 5 fr. 50 c.
On reçoit les timbres-poste en paiement.
On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

VENDU AU PROFIT DES PAUVRES
ETUDES DRUIDIQUES
Par A. C. G. — 1^{er} fascicule, 50 centimes.
Chez tous les libraires et papetiers; chez l'auteur, rue du Marché-Noir, 9, et au bureau du journal.

LA SANTÉ PUBLIQUE
Hygiène et Médecine populaires,
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes
CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garanière, 5, Paris.
Saumur, imprimerie de P. GODET.